

**Discours sur le rapport d'activités des services de l'État en
Seine-Maritime de 2021 et les événements actuels**

discours prononcé par

Pierre-André DURAND

Préfet de région Normandie

Préfet de la Seine-Maritime

Le 23 juin 2022

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,
Madame et Messieurs les sous-préfets,

Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'État et du département,

Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis au sein du Conseil départemental de la Seine Maritime et je tenais à vous remercier, monsieur le président, pour l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé. Le reflux de la crise sanitaire qui a si violemment frappé notre pays permet, et je m'en réjouis, la reprise pérenne de ces réunions entre la préfecture et le Conseil départemental, au regard de la complémentarité, de l'intensité et de l'ancienneté de nos liens institutionnels.

Je vais, pour la troisième fois depuis ma prise de fonction en tant que préfet de département, vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Seine-Maritime de l'année 2021 ainsi que les événements actuels qui prévalent au sein de la sphère publique en Seine-Maritime.

Fruit d'un travail collectif, le rapport d'activité met en valeur la complémentarité entre l'action déconcentrée de l'État et celle des collectivités territoriales, dans une République décentralisée qui consacre leur rôle dans la gestion du territoire, au service de l'intérêt général. Je veux saluer l'excellence de nos relations basées sur les principes essentiels de confiance et de coopération.

Mon intervention s'articulera donc autour de 3 axes prioritaires qui guident l'action de l'État au quotidien :

- 1. La protection de tous nos concitoyens**, mission première de l'État qui a pris toute son importance dans un contexte de crise sanitaire, aux conséquences économiques importantes en 2021.
- 2. Le développement équilibré du territoire et le soutien à l'économie**, qui conditionnent l'attractivité de notre département.
- 3. Le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre toutes les formes d'exclusion.**

Sur chacun de ces axes, les services de l'État et le Conseil départemental œuvrent en étroite collaboration.

Axe 1 - La sécurité de nos concitoyens

Garantir la sécurité de chacun de nos concitoyens est le premier devoir de l'État, et ce quelle que soit la forme que puissent prendre les menaces ou les risques..

Surmonter la crise sanitaire repose sur la poursuite de nos efforts collectifs

Durant l'année 2021, notre pays a été confronté à la gestion d'une crise sanitaire inédite par sa durée, porteuse de conséquences économiques et sociales profondes. Je souhaite saluer le courage de nos soignants, la mobilisation constante des agents de l'État et des collectivités, mais aussi des professionnels, des associatifs et des bénévoles, qui nous ont permis de faire face à cette pandémie. Je leur rends hommage et les remercie.

Après la mise en place de deux confinements stricts durant l'année 2020, qui ont permis d'endiguer la progression du virus, au même titre que la stratégie « tester, alerter, protéger, soigner », fondée sur le recours massif aux tests antigéniques, le traçage du virus et le déploiement de mesures d'appui à l'isolement, le rebond constaté en 2021 a constitué une mauvaise nouvelle.

Ce rebond de la pandémie Covid-19 a pu être maîtrisé grâce à l'arrivée des vaccins sur le territoire français. Je tiens ici à saluer l'engagement des professionnels de santé, des collectivités territoriales, du SDIS et des associations agréées de sécurité civile, dont la mobilisation, sous l'impulsion de l'État, a été remarquable.

Au total, la campagne de vaccination s'est déployée via :

- 13 centres de vaccination, dont trois centres de grande ampleur à Rouen (Vaccin'Arena), au Havre (stade Océane) et à Dieppe (Maison des sports)
- la médecine de ville, avec près de 2300 professionnels de la Ville engagés dans la vaccination au 2 janvier 2022,
- les médecins du travail
- des dispositifs itinérants, notamment en QPV et dans les campagnes avec par exemple le concours du « Vaccinobus » du conseil départemental de la Seine Maritime et celui du SDIS.

Grâce à cette mobilisation sans précédent des services de l'État, au 2 janvier 2022, 2,5 millions d'injections ont été réalisées dans la Seine-Maritime depuis le début de la campagne, dont 1 million de primo-infections et un peu plus de 500 000 rappels. Le département affiche ainsi un taux de primo-infections de la population éligible de plus de 12 ans de 93,3 % et un taux de vaccination complète de la population éligible de plus de 12 ans de 91,9 % (source SNDS – données au 2 janvier 2022).

Outre la politique de vaccination, l'ARS Normandie s'est mobilisée tout au long de l'année 2021, aux côtés de la préfecture de la Seine-Maritime et du Conseil départemental pour assurer

- le suivi des indicateurs épidémiologiques pour adapter les mesures de gestion dans la lutte contre l'épidémie (bulletins de suivi quotidiens, gestion des clusters...)
- la prise en charge des malades et la continuité des soins sur le territoire (déploiement accéléré de la télémédecine,

déclenchement des plans blancs, suivi des tensions hospitalières, transfert de patients...).

De la même manière, la lutte contre la pandémie s'est poursuivie au début de l'année 2022, avant un reflux continu du taux d'incidence et du nombre d'hospitalisations en Seine-Maritime.

Se faire dépister, respecter la période d'isolement, faire ses rappels de vaccins – ce sont autant de consignes qu'il nous appartient tous de continuer à respecter avec rigueur pour éviter toute résurgence de la pandémie.

Cette crise sans précédent aura montré l'importance des synergies nécessaires entre les services de l'État, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs et des établissements de notre système de santé. **Monsieur le Président – et je m'en réjouis – notre coopération dans la lutte contre la pandémie s'est avérée fluide, confiante et efficace.** Tout au long de cette année 2021, je n'ai pas hésité à solliciter votre avis sur certaines mesures réglementaires que j'ai été amené à prendre.

Cette crise sanitaire n'a pas fait pour autant disparaître les enjeux de sécurité publique et civile

Le plan départemental de la délinquance 2021-2024

Avec un territoire comptant plus de 1 250 000 habitants situé à proximité de la région parisienne en suivant l'axe de la Seine, la Seine-Maritime présente une délinquance complexe, multiple et évolutive.

Le plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024 que nous avons signé en décembre 2021, s'inscrit pleinement dans les priorités fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance, à commencer par une gouvernance renouvelée et adaptée aux territoires, copilotée avec les collectivités.

Établi sur la base d'une analyse de la délinquance dans le département, le plan départemental est issu d'une large concertation avec les services de l'État et ses nombreux partenaires (collectivités, transporteurs, associations), que je tiens à remercier pour leur implication et leur engagement.

Le plan départemental de prévention de la délinquance de la Seine-Maritime constitue une feuille de route opérationnelle à destination des services et des partenaires qui œuvrent au quotidien pour garantir la sécurité des Seinomarins.

Le bilan que l'on peut tirer de ce plan départemental est le suivant :

Sur le terrain, policiers et gendarmes demeurent mobilisés, face à des troubles à l'ordre public qui connaissent une tendance baissière, au-delà de la crise sanitaire. De plus, s'agissant de la délinquance du quotidien, les résultats constatés sur les 3 grands agrégats sont positifs : tout d'abord, les atteintes aux biens (AAB) ont diminué de 8,6 % durant l'année 2021 (29 537 faits en 2020 / 27 008 faits en 2021). Les atteintes volontaires à l'intégrité physique, pour leur part, sont en hausse de 14,8 % (11 467 faits en 2020 / 13 165 faits en 2021), dont une augmentation significative des plaintes pour violences intrafamiliales (+29 % / 1 687 faits en 2020 / 2 176 faits en 2021),

ce qui est en partie liée à la libération de la parole. Enfin, les escroqueries et les infractions économiques et financières (EIEF) ont diminué de 6,6 % (7 630 faits en 2020 / 7 127 faits en 2021). Plus largement, la délinquance générale a enregistré une baisse de 19,2 % entre 2019 et 2021.

Je souhaite que le travail actif des équipes de sécurité publique puisse être conforté par le développement de la vidéo-protection, utilement soutenu par la DETR, la Dsil et le FIPD. Cet outil se révèle très utile notamment pour identifier les auteurs.

Par ailleurs, face aux actes de violence et aux agressions intolérables, dont ils font l'objet encore trop souvent, les policiers, les gendarmes, les magistrats et les élus de la République doivent être mieux protégés. La circulaire du Garde des sceaux du 7 septembre 2020 adapte le traitement judiciaire des infractions commises à l'encontre des personnes investies d'un mandat électif. Pour ce qui concerne la préfecture, et comme vous le savez, un dispositif d'astreinte existe et mes services sont ainsi disponibles pour vous accompagner 7 j/7 j et 24 h/24 h, y compris le week-end.

Autre axe de travail commun : la lutte contre les violences faites aux femmes, érigée en priorité par le Gouvernement dans le prolongement notamment du Grenelle des violences conjugales, organisé en août 2019. Dans ce domaine, les statistiques ont enregistré une forte progression entre 2019 et 2021 : +39 % pour les coups et blessures intrafamiliaux et +27 % pour les violences sexuelles, avec une belle libération de la parole.

Pour ce qui concerne **la sécurité routière**, enjeu d'intérêt partagé là encore entre l'État et le département, le nombre de personnes

tuées dans un accident de la route avait diminué dans des proportions exceptionnelles en 2020 du fait notamment de la forte baisse du trafic provoquée par les restrictions sanitaires (confinement, couvre-feux, fermetures d'établissements). Sans surprise, les chiffres de 2021 renouent avec leur tendance d'avant-crise, atteignant à un chiffre à peine supérieur à ceux de 2019 pour ce qui est du nombre de blessés (+1 %). Concernant le nombre de tués sur les routes, il y en a eu 41 en 2021, contre 35 en 2019, les causes principales de ces accidents mortels étant la vitesse excessive ou inadaptée et l'alcool. À noter toutefois qu'en ce début d'année 2022 les chiffres repartent à la hausse, ce qui conduira à un renforcement des contrôles.

Il importe à cet égard de poursuivre le renouvellement des radars endommagés lors des manifestations des gilets jaunes ainsi que le déploiement de nouveaux itinéraires avec des radars leurres. L'apport de vos équipes sur ces missions est essentielle.

Enfin, dans le prolongement des progrès accomplis ces dernières années, nous devons impérativement continuer à lutter contre **la radicalisation** à caractère terroriste et toutes les formes de séparatisme.

La radicalisation et le terrorisme sont les symptômes les plus graves d'un mal profond qu'il nous faut combattre : l'islamisme et le communautarisme. Pour y parvenir, la cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR), installée en 2020, a déjà pu montrer son efficacité en 2021 par des entraves et des fermetures administratives à l'encontre de 3 structures séparatistes, dont une en partenariat rapproché avec le Conseil départemental de la Seine-Maritime. Par la mobilisation

des différents outils offerts par le droit, cette cellule vise à lutter contre les phénomènes de repli communautaire trop souvent visibles dans des secteurs de la vie sociale et économique. Elle complète le suivi des individus radicalisés déjà réalisé dans le cadre des groupes d'évaluation départementaux (GED).

Cette action de l'État est utilement complétée par votre implication, Monsieur le Président, en matière de prévention. Ainsi, en 2021, l'appel à projets commun lancé par l'État et au Conseil départemental a permis de financer 15 actions de prévention de la radicalisation pour un montant total de 250 000 €.

Enfin, la lutte contre toutes les formes de séparatisme inclut également celle contre les dérives sectaires et nos services, Etat et département, travaillent de concert pour limiter ce phénomène.

- **Assurer la sécurité de nos concitoyens implique aussi de savoir gérer et prévenir les différents types de risque.**

À la suite de l'incendie de l'usine Lubrizol et de l'entrepôt Normandie Logistique, le 26 septembre 2019, l'année 2020 a été marquée par la publication des rapports liés au retour d'expérience de cet incendie et de sa gestion. Globalement, ces rapports ont souligné la pertinence des choix et des décisions opérationnels effectués dans le cadre de cette gestion de crise.

En qualité de directeur des opérations de secours, je tiens une nouvelle fois à saluer la formidable action des sapeurs-pompiers qui ont maîtrisé cet incendie hors normes avec courage et efficacité.

Des enseignements importants ont été tirés de cet accident, en particulier le plan d'actions national pour la modernisation de la gestion de crise et de prévention des risques industriels. Ce plan permet des avancées essentielles, que j'ai moi-même défendues au cours des derniers mois, comme la modernisation des outils d'alerte à la population avec une programmation budgétaire de 50 millions d'euros sur 3 ans pour déployer le nouvel outil FR-Alert (également appelé *cell broadcast*), dispositif de diffusion cellulaire et de SMS géolocalisé, sur l'ensemble du territoire national. Ce nouveau dispositif est actuellement en cours d'expérimentation, puisqu'un 1^{er} test sera conduit dans le département le 28 juin prochain. Des textes législatifs et réglementaires ont d'ores et déjà été publiés et des avancées techniques ont été menées avec les opérateurs de téléphonie mobile.

Au vu des spécificités de l'héritage industriel de notre territoire, la prévention des risques technologiques et industriels continue d'être un axe majeur de travail. Afin d'améliorer l'aspect prévention, le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) qui recense les risques de l'ensemble des communes du département, et informe de ces risques a été mis à jour pendant l'année 2021 et diffusé à l'ensemble des maires du département en vue de sa mise à disposition auprès du public.

Le DDRM facilite grandement le travail des collectivités dans l'élaboration de leur document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et de leur plan communal de sauvegarde (PCS), outils indispensables pour l'information à la population et, le cas échéant, pour la gestion de crise.

De plus, les services de l'État, et notamment le SIRACED-PC de la préfecture, ont organisé 2 exercices majeurs de sécurité civile, un exercice PPI industriel autour de la plateforme industrielle de Port-Jérôme-sur-Seine le 1^{er} juillet 2021 et un exercice de sécurité nucléaire autour du CNPE de Penly les 14 et 15 septembre.

- **Assurer la sécurité de nos concitoyens, c'est aussi prévenir les risques naturels.**

Notre action commune en matière de lutte contre les inondations par débordement des cours d'eau, par ruissellement ou par submersion marine est déterminante, alors même que la fréquence des événements exceptionnels est amplifiée par les effets du réchauffement climatique.

Dans une logique d'anticipation, j'ai porté à la connaissance des collectivités, dès l'été 2020, les résultats des études menées sur l'évolution du trait de côte, qui mettent en évidence une érosion régulière et préoccupante des falaises. Ceci doit favoriser la prise en compte de ce risque dans l'aménagement du territoire. De plus, la loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 invite les communes les plus vulnérables à aller plus loin en inscrivant directement dans leur document d'urbanisme ce risque lié au recul du trait de côte... Le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 a aussi listé les 4 communes de Criel-sur-Mer, de Dieppe, Quiberville-sur-mer et Sainte-Marguerite-sur-mer en première priorité, car se révélant très exposées.

Les travaux avec les collectivités et notamment les EPCI se sont poursuivis tout au long de l'année 2021, pour les inciter à finaliser leurs documents d'urbanisme et en particulier, les **plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUI)**.

Le début d'année 2022 a fourni plusieurs illustrations de la prégnance des risques liés aux événements naturels majeurs dans le département :

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre les Incendies (RDDECI) a été ajusté par un arrêté préfectoral d'approbation en date du 28 avril 2022. Cet arrêté harmonise les critères de distance sur tout le territoire, entre le risque à défendre et les points d'eau et dimensionne la Défense Extérieure contre les incendies suivant la densité de population et d'habitations. Ce nouveau RDDECI permettra aux maires de rendre plus lisibles les investissements nécessaires pour la consolidation des réseaux de défense contre les incendies. Cette évolution que j'ai souhaité engager a pu être intelligemment construite dans le cadre d'un groupe de travail que j'ai constitué, associant les 3 associations de maires du département.

Plus récemment, les violents orages qui ont frappé le département début juin illustrent l'importance de la sensibilisation des habitants aux événements naturels majeurs, en prévision de l'été. Enfin, la découverte d'une orque dans la Seine, fin mai, a entraîné la mobilisation immédiate des services vétérinaires de l'État et des associations civiles, bien que l'animal n'ait malheureusement pas pu être sauvé.

- **Le devoir de protection de nos concitoyens passe aussi par la protection des consommateurs.**

Cette mission est assurée par la direction départementale de la protection des populations (DDPP) qui est chargée d'assurer la

protection économique et la sécurité des consommateurs, la qualité de l'alimentation ainsi que la santé et la protection des animaux et de l'environnement.

La DDPP exerce une mission essentielle en faveur de la sécurité de nos concitoyens, à travers le contrôle de la qualité et de la sécurité des produits industriels dans de multiples domaines, notamment les jouets et les articles de puériculture, les produits chimiques, phytopharmaceutiques et les produits cosmétiques. À ce titre, 30 fabricants et importateurs du département font l'objet d'un suivi particulier dans le secteur non-alimentaire, par le biais de contrôles fréquents et approfondis.

De plus, la DDPP assure la sécurité alimentaire des consommateurs : durant l'année 2021, elle a visité 689 établissements à tous les stades de la production, de la distribution et les importations (hors contrôles de marchandises sous douane au poste de contrôle frontalier du Havre).

Enfin, le contrôle des grandes entreprises agro-alimentaires responsables de la première mise sur le marché a été renforcé. En 2021, treize grandes entreprises ont été contrôlées concernant la fabrication des denrées alimentaires et des produits destinés à l'alimentation animale dans le respect des réglementations européennes et nationales.

Son activité génère un important contentieux : 75 procédures pénales ont été transmises par la DDPP aux 3 parquets de la Seine-Maritime et 22 amendes administratives ont été prononcées, soit un total de 97 procédures contentieuses engagées par la DDPP en 2021.

- **La protection des habitants contre les risques sanitaires s'exerce également dans la lutte contre les épizooties**

En ce début d'année 2022, la Seine-Maritime a connu plusieurs épisodes d'influenza aviaire dans des élevages, dans le Pays de Bray (La Bellière et Rouvray-Catillon) ou le secteur de Cany-Barville, dans l'arrondissement de Dieppe. Grâce à la mobilisation des maires et des services sanitaires (DDPP), les opérations de neutralisation des élevages contaminés et les mesures de prévention ont pu être mises en place de façon à éviter la propagation de la maladie à d'autres élevages et les éleveurs concernés ont été accompagnés non seulement pour les dossiers d'indemnisation, mais aussi pour leur apporter un soutien moral et psychologique.

•

*

*

Axe 2 – Le développement du territoire et le soutien à l'économie

Je souhaite à présent évoquer un autre sujet d'importance, à savoir le développement économique du territoire, et ce dans une dynamique à la fois sociale et écologique.

- **Le soutien massif de l'État en 2021 a permis la reprise progressive de l'activité économique en Seine-Maritime, en dépit de tensions inflationnistes liées au déclenchement de la crise russo-ukrainienne.**

En Normandie comme dans le département de la Seine-Maritime, l'année 2021 a été l'année de la reprise économique, que ce soit en termes de production, d'emploi ou d'investissements. Ainsi, après le choc de la COVID, les moyens de production ont été préservés par le « quoi qu'il en coûte » et renforcés par le plan France Relance, ce qui a permis à la croissance française de rebondir fortement, atteignant 7 % en 2021 et retrouvant le niveau de production de 2019 dès le troisième trimestre de l'année 2021. En parallèle, l'emploi salarié a été préservé par le recours à l'activité partielle et au déploiement du plan 1 jeune 1 solution. Le chômage a retrouvé une dynamique baissière avec un taux de 8 % dans le département de la Seine-Maritime et de 7 % dans la région Normandie. Enfin, il faut noter l'attractivité retrouvée de la France et de la Normandie avec un retour des investisseurs étrangers.

Si la situation économique reste globalement bonne en ce début d'année 2022, avec un taux de chômage au plus bas et des défaillances d'entreprises à leur niveau d'étiage, le choc géopolitique engendré par la crise ukrainienne produit néanmoins des effets incontestables sur l'économie locale. En particulier, les prix de l'énergie (gaz, électricité), qui avaient déjà sensiblement augmenté en 2021, sont fortement impactés par les sanctions. Les matières premières agricoles, les métaux et les intrants chimiques sont également concernés, à la fois du fait des sanctions et de l'effondrement de la production en Ukraine. Enfin, l'inflation est à son plus haut niveau depuis les années 80, largement tirée par les prix de l'énergie.

Certains secteurs sont particulièrement concernés, à l'instar des verriers de la vallée de la Bresle, grands consommateurs d'énergie,

pour leurs fours et les entreprises très liées aux importations de produits à base de pétrole ou utilisant des semi-conducteurs.

Les entreprises exportatrices ou importatrices sont également fragilisées par le coût du transport notamment maritime dont le prix d'un conteneur vers l'Asie est passé de 3 500€ à presque 15 000 € ces dernières semaines.

Pour l'année 2022, l'objectif en termes de développement économique est donc double : limiter autant que possible les effets de la guerre en Ukraine d'une part et prolonger la dynamique de croissance engagée en 2021 d'autre part. Pour cela, le gouvernement a mis en place une stratégie qui repose sur deux volets. **Le plan de résilience** tout d'abord, qui vise à protéger les ménages et les entreprises face aux conséquences immédiates du choc, et notamment dans les domaines de l'agriculture, du transport et du BTP. Le plan de résilience a également permis de limiter les hausses des coûts de l'énergie grâce à des mesures comme la remise de 18 centimes à la pompe, la baisse de la TICFE ou encore l'augmentation du volume ARENH. En parallèle, **le plan France 2030** qui est lancé depuis le début de l'année 2022 doit permettre de renforcer notre résilience dans la durée et repenser notre souveraineté énergétique et industrielle. Plus de 54 milliards d'euros au niveau national sont dédiés au financement de l'innovation et de la réindustrialisation, la moitié de ces crédits étant dédiés à la décarbonation.

Le soutien à l'aménagement économique passe également par une politique de contractualisation

Tout le territoire du département, à l'exception de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, a été couvert par des Contrats de Relance et de Transition Écologique, qui ont été préparés avec les élus concernés, essentiellement les EPCI, hormis pour le Pays de Bray, où le périmètre du PETR a été retenu.

- **Le développement de l'axe Seine et de ses ports doit se poursuivre. Nous en sommes tous convaincus : c'est une priorité stratégique pour le développement seinomarin.**

Les ports de l'axe Seine ont fusionné le 1^{er} juin 2021 au sein du nouvel établissement public HAROPA dont la direction a été confiée à M. Stéphane RAISON. Des investissements à hauteur de 1 milliard d'euros sont prévus sur la période 2020-2025, soit le double du montant investi sur la période précédente (2014-2019).

Le développement portuaire s'appuie par ailleurs sur la fluidité des échanges. Or nos ports sont confrontés aujourd'hui à la crise économique liée à la Covid-19 mais aussi au défi du Brexit. Un accord de commerce et de coopération a été signé entre l'Union européenne et le Royaume-Uni en 2020 pour définir les nouvelles règles applicables aux échanges avec les Britanniques.

- **Pour être attractif, notre département a aussi besoin d'infrastructures de transport performantes.**

Plusieurs projets sont absolument déterminants pour le département.

-La liaison fret Serqueux - Gisors offre désormais une alternative à la route pour les marchandises à destination ou provenant du port du Havre.

-Les études préalables à l'enquête d'utilité publique pour le projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie sont engagées.

Le projet de contournement Est de Rouen (déclaré d'utilité publique en novembre 2017) est désormais engagé avec l'annonce le 15 décembre, par le Premier Ministre, de la décision du gouvernement d'engager la réalisation de ce projet. Depuis, avec la publication de l'avis d'appel public à candidature le 2 février 2022, la procédure de désignation d'un concessionnaire est concrètement engagée, avec une perspective de mise en service à l'horizon 2030. Le comité de pilotage des acteurs publics a été installé le 29 mars 2022, de même que le comité de financeurs. De plus, le conseil départemental a lancé la procédure de constitution de la commission locale d'aménagement foncier. Tous ces dispositifs permettent de suivre la bonne réalisation du projet. Ils seront complétés le moment venu par des comités de suivi associant les riverains et les acteurs de terrain.

- **Le développement équilibré du département doit également s'appuyer sur des initiatives conduites au profit des zones rurales et des territoires fragilisés**

Comme vous le savez, l'un des sujets communs avec le Conseil Départemental est le Schéma Départemental d'Amélioration des Services au Public (SDAASP) qui répond à une préoccupation majeure pour les citoyens et pour vous, élus du territoire : l'accessibilité des services au public.

Le renforcement du réseau ARCA (Agir en Réseau pour le Commerce et les Activités) participe à cette initiative. Lancé par la MISA, ce réseau vise à accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement commercial de demain, dans une logique d'économie du foncier.

De plus, depuis la création de l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT), en 2019, le soutien de l'État aux collectivités en matière d'ingénierie territoriale s'est accentué. C'est une demande forte de votre part, élus du territoire. Et c'est précisément le but de notre action. Notre rôle est de faciliter vos projets.

Pour rappel, l'ANCT se déploie sur trois axes d'intervention :

- Les programmes : Action cœur de ville, ORT, PVD, France Services ;
- Les contrats de relance et de transition écologique, fers de lance de la contractualisation entre l'État et les territoires. En Seine-Maritime, 14 CRTE ont été signés à l'été 2021, ce qui permet de couvrir quasiment intégralement le département. C'est un très bon résultat, qui place la Seine-Maritime parmi les territoires les plus dynamiques au plan national. L'année 2022 a permis de faire vivre ces contrats, à travers l'établissement d'annexes financières.
- L'accompagnement sur mesure des territoires, opérationnel depuis février 2021. Celui-ci permet à tout élu, par un formulaire à compléter en ligne, d'exprimer une demande d'accompagnement, auprès des partenaires locaux, et nationaux.

En 2021 s'est achevé le processus d'élaboration et de signature des 15 conventions d'adhésion au programme Petites Villes de Demain. Accompagnés par les services territoriaux dans cette première phase, les collectivités ont pu passer à l'étape décisive de recrutement d'un chef de projet, financé à 75 % par l'État. Les 10 chefs de projet en poste fin 2021 (sur les 15 attendus à terme) ont bénéficié de premières formations sur-mesure organisées par la DDTM, en partenariat avec le conseil départemental.

C'est aussi à travers un accompagnement sur-mesure que la DDTM met en place dans le cadre du Guichet unique ANCT, en lien avec la préfecture et les sous-préfectures et avec l'implication croissante des acteurs de l'ingénierie locale. Une vingtaine d'accompagnements ont été mis en place en 2021, permettant aux collectivités demandeuses de bénéficier de la montée en puissance de cette coordination.

L'ANCT, que je représente, se tient aux côtés des élus pour vous conseiller et soutenir vos projets structurants pour le département.

• Cet investissement se traduit par une action forte de l'État en accompagnement de la relance de l'économie et en soutien aux entreprises

Depuis le début de la crise sanitaire du COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19. A ce titre, durant l'ensemble de l'année 2021, et en cumulé depuis l'année 2020,

la DRFiP de Normandie a versé à 71 000 entreprises de la région Normandie des aides au titre du fonds de solidarité pour un montant global de 1 234,64 M € (dont 24 000 entreprises en Seine-Maritime pour un montant de 419 millions d'euros). Ce soutien s'est poursuivi durant l'année 2022, avec des subventions financières de 18,37 M € pour la région Normandie et 11 M € pour la Seine-Maritime.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de résilience économique et social, une aide pour les entreprises les plus consommatrices de gaz et d'électricité, et donc particulièrement touchées par l'augmentation du coût de l'énergie, va être mise en place. Le dispositif, opéré par la DGFiP, sera ouvert le 23 juin 2022. Enfin, les dispositifs d'aide aux entreprises dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 s'éteignent progressivement, le dernier guichet ("coûts fixes février 2022"), se clôturant le 15 juin 2022.

- **Investir pour le développement du territoire suppose de préserver l'environnement**

Les efforts en faveur de la transition énergétique en Seine-Maritime se sont poursuivis par la signature, déjà évoquée, de contrats de relance et de transition écologique (CRTE), contrats d'engagement entre l'État et les collectivités territoriales.

Sur l'arrondissement du Havre, tous les protocoles de préfiguration CRTE ont été signés par les 4 EPCI sur le 1er trimestre 2021, marquant ainsi une forte volonté d'engagement du territoire de l'arrondissement du Havre dans le plan « France relance ». Ce sont près de 98 actions tous EPCI confondus qui ont pu être engagées durant cette année 2021.

Pour la Communauté Le Havre Seine Métropole (CU), l'articulation avec le Pacte territorial de transition écologique et industrielle s'est imposée naturellement et a été confirmée par la ministre de la transition écologique le 15 avril 2021. Parallèlement, les présidents de la CU et de la Métropole Rouen Normandie ont décidé de s'associer dans l'élaboration d'un CRTE commun, avec pour fil conducteur l'axe Seine. La CU a pu s'appuyer, pour la partie la concernant, sur le projet stratégique du Pacte territorial pour asseoir un projet de territoire couvrant la totalité de son ressort.

Dans une logique de soutenabilité, la loi Climat et Résilience a fixé un objectif d'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, avec une première étape de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers dans les 10 prochaines années, soit à 2031. Cet objectif doit être territorialisé et décliné dans le SRADDET d'ici 2023, puis les SCoT en 2026 et enfin les PLUi et cartes communales, pour 2027. Cette démarche pourra être accompagnée par les services de l'État.

- **Ceci passe par un effort accru en faveur de la transition énergétique**

Les services de l'État, les différentes collectivités, l'entreprise EDF et les acteurs économiques et sociaux locaux se sont mobilisés pour préparer l'arrivée des réacteurs EPR 2 à la centrale nucléaire Penly. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour préparer ce grand chantier, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la formation et

du développement économique local. Un sous-préfet chargé de mission sera affecté d'ici la fin de l'année pour suivre ce dossier auprès de moi.

Les deux parcs éoliens en mer autorisés au large du département de la Seine-Maritime ont connu des avancées au cours de l'année 2021. Le parc éolien de Fécamp, issu du premier appel d'offres de 2011, a franchi une étape importante en entrant dans sa phase de travaux. Les premiers travaux de construction spécifiques au parc éolien ont commencé au premier trimestre de l'année 2022. La construction des fondations gravitaires, au Havre, illustre l'excellence industrielle de notre département et sa contribution notable à la transition énergétique.

Le parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport, issu du deuxième appel d'offres de 2012, constitue quant à lui un défi pour démontrer notre capacité à assurer la cohabitation des usages en mer. La médiation désignée en 2019 à l'issue de l'enquête publique a été reconduite par les parties (porteur de projet et comités régionaux des pêches maritimes de Normandie et des Hauts-de-France).

En parallèle de ces efforts, la centrale à charbon du Havre, une des dernières de France, a été fermée le 31 mars 2021. Cette fermeture a été accompagnée de la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour les personnels portuaires et pour les salariés de l'ensemble de la chaîne de sous-traitance d'EDF.

- **Un développement raisonné de notre territoire ne se conçoit enfin que dans le respect des règles d'urbanisme**

et des prescriptions en termes d'accueil des gens du voyage

Durant l'année 2021, différentes opérations de renouvellement urbain ont été menées :

-la rénovation de 561 logements sociaux (6 M€ du plan de relance)

-l'opération d'acquisition et de démolition de la copropriété Robespierre à Saint-Etienne-du-Rouvray pour 15.6 M€

- la démolition du groupe « vallée Bereult » (Chicago) au Havre, de l'immeuble Sorano à Saint-Etienne-du-Rouvray ou les immeubles du quartier des Fleurs et Feugrais à Cléon.

la construction de groupes scolaires à Canteleu ou Petit-Quevilly

- l'abondement de l'ANRU pour plus de 20 M€ pour les quartiers des Hauts-de-Rouen, Petit-Quevilly, Cléon, Saint-Etienne-du-Rouvray

De plus, cette action s'est accompagnée de la construction d'infrastructures pour l'accueil des gens du voyage :

- sur l'aire de Le Havre – Saint-Adresse,
- pour 6 terrains familiaux à Harfleur,
- d'études sociales préalables pour des terrains familiaux pour la CC Falaise du Talou, la CA Dieppe Maritime et la MRN

Une mise en demeure avec consignation de somme vient d'être adressée par ma collègue de la Somme pour la Communauté de communes du Vimeu, située dans le département voisin et par moi-même pour la Communauté de communes des Villes-Soeurs, située en Seine-Maritime. Ces deux intercommunalités ont en effet pris du retard sur leurs engagements pour réaliser une aire de grand passage commune.

Axe 3 – Les solidarités

Le troisième volet que je souhaite évoquer porte sur le développement des solidarités et la lutte contre la pauvreté. La cohésion sociale est un enjeu partagé. Elle repose avant tout sur notre capacité à offrir les mêmes chances à tous sans autre distinction que celle du mérite personnel. Nous avons, en la matière, plusieurs défis à relever.

- **La lutte contre la pauvreté est notre premier défi .**

Ensemble, nous investissons dans l'accompagnement des publics vulnérables, priorité de l'action gouvernementale. La contractualisation sur la stratégie de prévention et la lutte contre la pauvreté avec les conseils départementaux, conclue pour trois ans, entre 2019 et 2021 sera prolongée en 2022. Trois ans après le lancement de cette stratégie les mesures déjà mises en œuvre ont porté leurs fruits pour parer à l'urgence sociale. La prolongation en 2022 est le signe que les services de l'État souhaitent continuer à soutenir à financièrement les collectivités territoriales engagées dans la lutte contre la précarité.

Après l'avenant n°4, en 2021 qui a donné lieu à un financement de l'État à hauteur de 3 138 000 €, je sais que les travaux sur l'avenant n°5 sont en cours de préparation, pour une signature dans le courant de l'automne. Comme vous le savez, les enjeux attendus vont à l'insertion des allocataires du RSA et leur accompagnement social et professionnel à travers la garantie d'activité. Par ailleurs, la mobilité des demandeurs d'emploi demeure une priorité. Je sais que vos travaux sont étroitement

articulés avec ceux conduits avec la Métropole Rouen Normandie sur la même thématique comme le recommande les instructions nationales.

Selon cet objectif, l'État apporte un soutien financier à hauteur de 2,377 M d'euros en faveur de la lutte contre la pauvreté, soutien financier qui a été reconduit en 2022.

- **Notre deuxième défi est celui du renforcement de notre stratégie de protection de l'enfance**

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, un contrat entre l'État, le Département et l'ARS a été signé le 19 novembre 2021 en présence du secrétaire d'État Monsieur Adrien TAQUET. L'année 2022 a déjà permis la signature de l'avenant n°1 avec toujours les 3 sources de financement État, fonds d'intervention régional, crédits assurance maladie.

Je note, et je vous en remercie, que vous allez poursuivre les actions engagées en faveur des jeunes sortant de l'ASE et que parmi les éléments nouveaux du futur avenant, figure une volonté d'apporter un soutien au plan de prévention de la prostitution des mineurs.

Vous avez eu connaissance des financements 2022 : en 2 ans, l'État aura apporté plus de 6 millions de crédits pour répondre aux priorités ministérielles dans le domaine de la protection des enfants. A cet égard, je tiens à souligner les avancées dans le domaine de l'inspection et contrôle des établissements, c'est le fruit d'une étroite collaboration entre nos services.

Cette protection de l'enfance s'accompagne d'un soutien pérenne à l'éducation des jeunes. Malgré des effectifs en baisse depuis 5 ans, l'éducation, et notamment l'enseignement dans le premier degré, reste une priorité nationale. Notre département a ainsi bénéficié de 33 emplois d'enseignants supplémentaires à la rentrée 2021, alors qu'il ne cesse de perdre des élèves, augmentant encore cette année le taux d'encadrement départemental.

- **Notre troisième défi est celui de la pérennité des flux d'aide alimentaire**

J'évoquais l'an dernier dans cette enceinte, les efforts financiers en faveur des opérateurs de l'aide alimentaire. Je me félicite de constater que ce dossier a bien progressé depuis, puisque le coordinateur du réseau d'aide alimentaire, pris en charge à parité par l'État et le Conseil départemental, vient d'être recruté et que sa feuille de route est en cours d'élaboration par nos services.

Ces axes prioritaires (pauvreté, enfance, aide alimentaire) reposent sur une méthode commune : un fonctionnement décloisonné, un ancrage territorial et un travail partenarial.

- **Nous menons également une action forte en faveur de l'emploi :**

Je me félicite des efforts entrepris pour permettre l'orientation et le retour à l'emploi dans le département. Il nous faut redoubler d'efforts pour accompagner finement les publics les plus fragiles et éloignés de l'emploi. A cet égard, la mise en place d'un dispositif "Cités de l'emploi au Havre" en août 2021 a permis de

lutter contre les freins les plus sérieux à l'emploi pour les habitants des quartiers politiques de la ville, notamment la mobilité, le travail sur la confiance en soi et les savoirs-être ainsi que la parentalité. Je me réjouis également de la très récente labellisation (3 juin) de Port-Jérôme-sur-Seine au titre de l'expérimentation Territoire Zéro chômeurs de Longue durée et qui accélérera le travail de fond mené au bénéfice des demandeurs d'emploi.

- **Nous sommes aussi investis pour l'égalité des chances**

L'égalité des chances passe par une intensification des efforts à l'appui de la réussite éducative, ainsi que l'a rappelé le précédent Premier Ministre lors du comité interministériel des villes tenu à Grigny le 29 janvier dernier. En la matière la mise en place d'une Cité éducative à Elbeuf sur Seine, avec comme collègue chef de file le collège REP+ Nelson Mandela, est un outil précieux à l'appui des 1 700 élèves concernés, de 0 à 25 ans. L'État apporte une dotation de 750 000 € sur trois ans. Il s'agira de la cinquième Cité éducative dans le Département et la première incluant pleinement la CAF dans sa gouvernance resserrée afin d'articuler les actions touchant également la parentalité.

- **Le renforcement de la cohésion au sein du département ne saurait se concevoir sans une attention sans cesse renouvelée au devoir de mémoire**

L'année 2022 sera marquée, à Dieppe et dans les communes voisines, par les cérémonies du 80^e anniversaire du raid allié sur Dieppe (opération JUBILEE).

La préparation de ces cérémonies auxquelles devraient être présentes des autorités ministérielles françaises, canadiennes et d'autres pays alliés, mobilise, depuis le début de l'année, les services de l'État, civils et militaires, les collectivités, le SDIS, les services de santé, les établissements scolaires et l'ensemble du monde associatif et de mémoire.

Les représentants des neuf pays alliés ayant participé à l'opération Jubilee et en premier lieu les partenaires canadiens sont également associés à ces préparations qui ont fait l'objet d'un comité de pilotage, le 8 juin 2022, permettant d'arrêter le programme des cérémonies et des manifestations culturelles qui y seront associées.

- **Enfin, les services de l'État ont fait preuve d'une pleine mobilisation en appui aux réfugiés russo-ukrainiens.**

La guerre déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a poussé sur les routes de l'exil des milliers de personnes, majoritairement des femmes et des enfants. La France a largement pris sa part dans l'accueil de ces familles. En Seine-Maritime, on estime à 1 400 le nombre de personnes ukrainiennes accueillies. Au côté des collectivités et des simples citoyens qui ont proposé des moyens d'hébergement pour ces personnes déplacées, l'État a mis en place un dispositif pour assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'accès au logement des ménages ukrainiens. 3 guichets de premier accueil ont ainsi été installés, à Rouen, au Havre et à Dieppe pour orienter les personnes arrivant sur notre territoire.

Une offre d'hébergement de 620 places dédiées a pu être déployée en un temps très court. Il s'agit là d'un dispositif supplémentaire qui permet d'éviter toute concurrence avec les autres publics sollicitant l'hébergement, qu'ils soient demandeurs d'asile ou sans abris. A ce jour, 400 personnes environ occupent toujours ces places. L'effort des services de l'État est désormais porté sur l'accès au logement pour ces ménages mais aussi pour les personnes relevant de l'hébergement citoyen et pour lesquelles les familles d'accueil sollicitent qu'un relais institutionnel soit pris. Le mouvement en ce sens est désormais bien enclenché et plus de 150 personnes ont pu d'ores et déjà accéder à un logement.

* * *

Alors que les attentes de nos concitoyens ne cessent de croître de manière exponentielle, l'État doit continuer à assurer toutes ses missions avec le même niveau d'engagement. La crise sanitaire aura mis en exergue l'impérieuse nécessité de consolider l'échelon départemental. Y parvenir implique de mener à bien la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Il s'agit en effet d'adapter le réseau déconcentré pour exercer plus efficacement les missions prioritaires du gouvernement.

L'année 2021 marque donc la consolidation des politiques de relance et le raffermissement de notre maillage territorial. Avec les talents propres à nos services respectifs, nous devons dessiner une vision ambitieuse pour notre département afin de retrouver le chemin du dynamisme et de l'attractivité, tout en assurant une protection renforcée de nos concitoyens.

Je tiens à vous assurer de mon entière mobilisation pour continuer, avec vous et dans le respect de nos compétences respectives, de relever les nombreux défis du département.

Je vous remercie pour votre attention et me tiens prêt à répondre à vos questions.